

L'association La Perle d'Ambre *propose*

Les Ateliers Air' Pur

Activités ludiques en plein air

Contes à l'orée de
la forêt



Bricolages nature

Jeux

Goûter autour du feu

... et tout plein d'aventures...

Où: dans les bois du Seppey, à Cossonay, autour
d'un canapé forestier

Quand: le mercredi après-midi dès le 10
septembre

Qui: tous les petits lutins de 5 à 9 ans qui
ont envie de s'amuser et de découvrir
les merveilles de la forêt



Qui sommes-nous?



David est enseignant. Ses études de philosophie l'ont amené à une recherche profonde sur la nature du beau et sa transmission! Convaincu qu'on n'apprend bien qu'avec la nature, il a participé à une expérience d'éducation alternative pendant deux ans.



Naturopathe de formation, Valentina pratique l'instruction en famille avec ses trois enfants. Elle anime des ateliers de langues étrangères, de théâtre et de contes pour enfants. Chercheuse autodidacte, férue de mythologie et amoureuse de la nature.



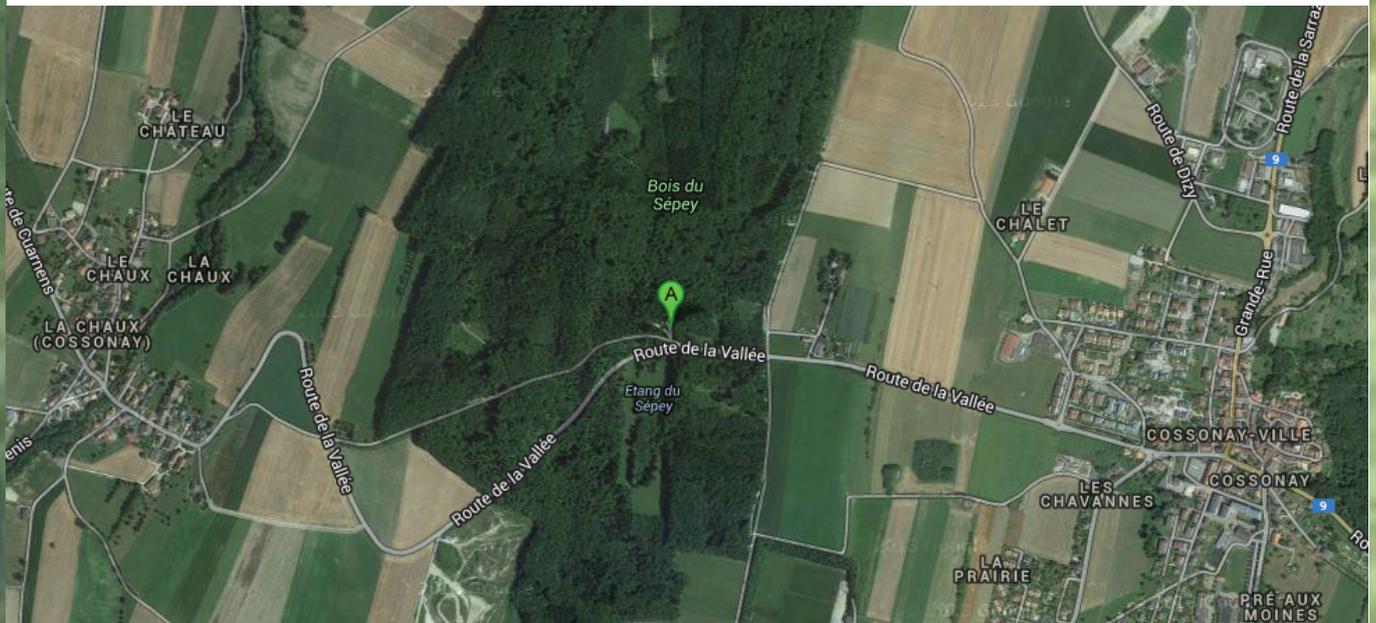
C'est parce qu'elle aime les histoires que Laure-Adrienne a fait de l'enseignement du français son métier. A côté de son amour pour les livres, qu'elle a transmis à sa fille, elle aime depuis toujours aller dans la nature pour se retrouver... et faire des découvertes !

Les Ateliers Air'Pur

Le but de nos ateliers est que les enfants soient en contact avec la nature, c'est pourquoi nous serons attentifs aux changements de la forêt au travers des saisons, à ses bruits, à ses couleurs, au chant des oiseaux, aux traces des animaux, aux insectes cachés sous les cailloux, et toutes les merveilles des bois qui attendent d'être découvertes.

Mon programme du mercredi, dès le 10 septembre:

- 14h00: Rendez-vous à au parking du bois du Sépey. Au revoir les parents!



- Marche avec les enfants jusqu'au canapé forestier.
- Allumage du feu: récolte du bois sec avec les enfants.
- Conte du jour, qui sera choisi en fonction de la saison, de ce que nous inspirera la forêt.
- Diverses activités en lien avec le conte (bricolages, jeux, rencontres,...).
- Goûter autour du feu. Les enfants participeront à la mise en place et au rangement.
- Jeux libres.
- Préparation au départ: éteindre le feu, rangement des lieux.
- Retrouvailles émouvantes au parking.

Pour mon après-midi Air' Pur, je prends avec moi:

- des habits résistants dans lesquels je suis à l'aise et que je peux salir;
- des chaussures fermées (bonnes baskets ou chaussures de marche)
- de longues chaussettes (pour mettre le bas des pantalons dedans, pour la protection contre les tiques).
- un pantalon long et T-shirt long.
- une casquette ou un chapeau.
- dès qu'il commence à faire froid, je m'équipe: bottes fourrées ou chaussures de marche ; bottes en cas de pluie, gants, bonnet. Un pantalon chaud et un pantalon pluie s'il y a de la boue.

Ateliers Air'pur

Tarifs et conditions

1. Les ateliers ont lieu chaque mercredi, sauf durant les vacances scolaires, de 14h à 17h. Ils ont lieu par tous les temps.
2. Les parents sont tenus d'amener leur(s) enfant(s) vêtu(s) de façon appropriée pour des activités en plein air*.
3. Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants au point de rendez-vous fixé*. Ils sont tenus d'avertir si une tierce personne vient le(s) chercher.
4. Les tarifs des ateliers concernent les animations proposées en forêt et comprennent les frais du matériel lié aux activités et un goûter. Ils correspondent à 25.- frs par après-midi. Pour les fratries, le tarif pour le second enfant est de 20.- par après-midi et 15.- dès le troisième enfant.
5. L'année est divisée en 2 semestres. Le 1^{er} semestre commence le 10 septembre et se termine le 28 janvier ; le 2^e semestre commence le 4 février et se termine 1^{er} juillet.
En principe, les enfants sont inscrits pour un semestre. Les montant à payer sont : 475.- frs par semestre.
Il est toutefois possible de s'inscrire ponctuellement, pour un ou plusieurs ateliers.
6. Le paiement des ateliers s'effectue au plus tard à la fin de chaque mois pour le mois suivant par virement bancaire sur le compte de l'association. Banque Raiffeisen Morges Venoge, CH45 8046 0000 0539 7197 4, La Perle d'Ambre, 1315 La Sarraz.
7. Sur demande, les parents peuvent régler le montant de façon échelonnée.
8. Les absences, quel qu'en soit le motif, ne sont pas déductibles du prix des ateliers. Les parents sont priés d'avertir dès que possible si leur enfant est malade ou absent.
9. Dans la mesure des places disponibles, les enfants peuvent rejoindre l'atelier en cours d'année.
10. Une assurance maladie/accident et une assurance RC sont obligatoires et à charge des parents. Ces derniers indiquent sur la feuille d'inscription auprès de quelle assurance l'enfant est inscrit.
11. La trousse d'urgence à disposition des animateurs de l'atelier contient un désinfectant, un thermomètre (prise axillaire), du Dafalgan Sirop, de l'Arnica, de l'Euceta, des sparadraps, et bandages. Les parents qui ne désirent pas que l'un ou l'autre de ces éléments soient employés pour leur enfant doivent le signaler par écrit.
12. Les animateurs ne peuvent pas effectuer un contrôle constant des vêtements et objets personnels, y compris lunettes et bijoux apportés par les enfants. Pour cette raison, l'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration ou accident provoqués à ces objets.

Le comité de l'association

Antille David

Antille Valentina

* Voir document « informations générales »

Ateliers Air'pur
Fiche d'Inscription

1 / informations liées à l'enfant

Nom: _____
Prénom : _____
Langue maternelle : _____
Date de naissance: _____
Allergie, maladie, remarque : _____
Adresse: _____

2 / informations liées aux parents

Père

Nom : _____
Prénom du père : _____
Profession: _____
Tél. privé: _____
Portable: _____
Adresse: _____

Mère

Nom: _____
Prénom : _____
Profession: _____
Tél. privé: _____
Portable: _____
Adresse: _____

Adresse E-mail de la famille : _____
Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant: _____

3 / finalisation de l'inscription

J'inscris mon enfant pour : un semestre
 un ou plusieurs ateliers (indiquer le nombre et les dates)

Je confirme que mon enfant est au bénéfice d'une :

- assurance RC, auprès de _____
- assurance maladie/accident, auprès de _____

- Je confirme avoir pris connaissance des conditions et tarifs des ateliers Air'pur 2014-2015 et je m'engage à les respecter.
- J'autorise les animateurs des ateliers Air'pur à prendre des photos de l'enfant. Ces photos ne seront utilisées uniquement dans le cadre des ateliers Air'pur.

Lieu et date: _____
Signature: _____

Formulaire à renvoyer à l'adresse suivante:

Association La Perle d'Ambre
Antille David et Valentina
Route de la Bruyère 4
1315 La Sarraz